



Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_8-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 juillet 2023**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	5	9

Date de convocation le **3 juillet 2023**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Pierre **DUSSURGEY**

V_DEL_230710_8

Rapport 2021 sur l'eau

Rapporteuse : Madame la Maire

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**, Véronique **STAGNOLI**, Charazède **GAHROURI**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, David **LAÏB**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Matthieu **FISCHER** donne pouvoir à Nassima **KAOUAH**, Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS**, Eric **BAGES-LIMOGES** donne pouvoir à Abdoulaye **SOW**, Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Muriel **LECERF**

Absents :

Bernard **RIAS**, Christine **JACOB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le



ID : 069-216902569-20230710-V_DEL230710_8-DE

Conformément aux dispositions du décret du 6 mai 1995, relatif services publics de l'eau potable et de l'assainissement, le rapport annuel pour l'année 2021 a été établi par la Métropole qui a la compétence de la gestion de l'eau et de son assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, une régie publique de l'eau assure la gestion de l'alimentation en eau potable.

Ce rapport a été présenté en Conseil métropolitain, du 25 novembre 2022, en voici, les principaux éléments.

I - Le service public de production et de distribution de l'eau potable

1° - L'exploitation du service public d'eau potable :

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la Métropole en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service, ainsi que de la gestion du service délégué, au cours de l'année 2021, par les exploitants pour son compte et sous son contrôle.

Le contrat de délégation de service public de production et de distribution d'eau potable a pris effet le 3 février 2015 avec le prestataire Eau du Grand Lyon.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix du mètre cube d'eau potable payé par l'utilisateur, comprenant une part Métropole et une part délégataire pour l'abonnement et pour la consommation, s'établit à 1,7624 € HT par mètre cube (prélèvements pour tous organismes compris).

Ainsi, sur la base de la consommation semestrielle moyenne d'un ménage de 60 m³, la part eau potable de la facture semestrielle de référence s'élève, abonnement et tous prélèvements pour tous organismes compris, à 111,56 € TTC (TVA à 5,5 % sur l'ensemble des postes).

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe des eaux

En 2021, la Métropole a réalisé pour 16,233 M€ HT d'études et de travaux. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a financé ces travaux au titre de subventions dans le domaine de l'eau potable à hauteur de 1,407 M€, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a versé 250 000 € dans le cadre du dévoiement de réseau cours Charlemagne (Lyon 2^{ème}). En outre, dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire Eau du Grand Lyon a dépensé 18,123 M€ HT. Ainsi, ce sont 34,356 M€ HT d'investissements réalisés par la Métropole et son délégataire sur l'année 2021.

II - Le service public d'assainissement collectif

1° - L'exploitation du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est géré en régie par la Métropole. Il est financé principalement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque mètre cube d'eau en provenance du réseau de distribution d'eau potable ou de toute autre source et rejeté au réseau public d'assainissement collectif.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux de la redevance d'assainissement collectif est de 1,0392 € HT par mètre cube. Ainsi, sur la base d'une consommation semestrielle de 60 m³, la part variable assainissement de la facture semestrielle de référence s'élève, tous prélèvements pour tous organismes compris, à 81,25 € TTC, soit 1,3542 € TTC par mètre cube (TVA à 10 % sur l'ensemble des postes), la tarification assainissement ne comportant pas de part fixe.

2° - Les investissements financés et réalisés dans le cadre du budget annexe de l'assainissement

En 2021, dans le cadre du budget annexe de l'assainissement, la Métropole a réalisé pour 35,769 M€ HT d'investissements, au titre de l'extension et de l'amélioration des réseaux, des stations d'épuration et de relèvement et des raccordements à l'égout public, selon le détail ci-dessous :

- sur les réseaux d'assainissement collectif : 26,389 M€ HT ;
- sur les stations d'épuration : 7,618 M€ HT ;
- sur les diverses études, acquisitions de matériels et véhicules d'exploitation, logiciels techniques (télégestion et systèmes d'information géographique) : 1,762 M€ HT.

Le rapport de la Métropole sur la qualité et le prix des services publics est consultable sur le site du GrandLyon.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- ▣ prendre acte de la communication de ce rapport annuel 2021 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

S²LO

ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_8-DE

Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte de la communication de ce rapport annuel 2021 concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le lundi 10 juillet 2023.



Le secrétaire de séance

Pierre DUSSURGEY



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VILLE DE VAULX EN VELIN
COURRIER ENTRANT
ENREGISTRÉ

25 AVR. 2023

N

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230710-V_DEL_230710_8-DE

agence
de l'eau
S²LOW
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE

M10 0418 413 0005226 00148 B ■

MAIRIE DE VAULX EN VELIN
Madame la Maire
PLACE DE LA NATION
BP 30
69518 VAULX EN VELIN

Affaire suivie par : Délégation régionale de Lyon

☎ : 04.72.76.19.00

Lyon, le 18 avril 2023

Madame la Maire,

Vous trouverez ci-joint la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note détaille l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Elle a vocation à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable que la commune présente annuellement à son assemblée délibérante.

Une version numérique pour reproduction est également téléchargeable sur le site Internet de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr, rubrique « Vous êtes / Collectivités ».

Je vous invite à en faire une large diffusion auprès de tous les citoyens.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à l'expression de mes salutations distinguées et reste à l'écoute de vos éventuelles observations concernant ce document.

Le Directeur général

Laurent ROY